

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Finistère

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal (Espace Simone Veil), en séance publique sous la présidence du Maire Monsieur Philippe RONARC'H.

Date de la convocation : 10 décembre 2024

Membres en exercice : 18

**Présents :**

**Mesdames :** Michèle BUREL, Nelly VIVIEN, Alexandra MAZEAS, Chloé ANDRO, Claudie SIMON, Jacqueline JAFFRY, Armelle RONARC'H

**Messieurs :** Philippe RONARC'H, Jean-Pierre KERSALE, Hervé LE COZ, Jacques DYONIZIAK, Olivier LAURAIN, Thierry ARNOULT

**Absents excusés :** Olivier BODILIS (procuration à Nelly VIVIEN), Christelle GUEZENGAR (procuration à Michèle BUREL), Mickaël LE COZ (procuration à Philippe RONARC'H), Christine LE GOFF LE PESQUE (procuration à Jean-Pierre KERSALE), Patrick PERENNOU (procuration à Thierry ARNOULT)

**Secrétaire de séance :** Mme Chloé ANDRO

\*\*\*\*\*

### Objet : Délibération n°2024-0075 – Rapport d'activités 2023 de la CCHPB

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activités de la CCHPB pour l'année 2023 en en soulignant les données essentielles et notables telles que résumées dans le document en annexe.

**Le conseil municipal prend acte es rapports d'activités 2023 de la CCHPB**

Fait et délibéré à POULDREUZIC, le 16 décembre 2024

Pour extrait conforme,

Le Maire, Philippe RONARC'H

La secrétaire de séance, Chloé ANDRO



Visa de la préfecture : .....

18/12/2024

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du .....

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication